

Compte-rendu du conseil municipal du 15 juin 2018

Présents : Christiane COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Marie-Claude FELIX, Robert VELON, Hervé COLAS, Joëlle TABOULOT, Chrystelle GUIXA, Nicolas MICHALET, Pascale VIRICEL, Jean-Luc FROMONT.

Excusées : Sylvie TRIPLET, Karine COLIGNON (pouvoir donné à Jean-Paul BUELLET)

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 18 mai et passe à l'ordre du jour.

1) Dotation territoriale 2019 : Demande d'aide au département

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le dépôt d'un dossier de demande de dotation territoriale 2019 auprès du Département de l'Ain, portant sur l'aménagement de la place du Logis Neuf dont les travaux devraient commencer début 2019. Le montant des travaux est estimé à 151 854.10 € HT et le taux d'aide pour les communes est de 15%.

2) Prêt relais

Lors du conseil municipal du 18/05, l'assemblée délibérante a autorisé la consultation d'établissements financiers en vue de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 550 000 €.

Après réflexion, le moyen de financement de trésorerie le plus approprié semble être le prêt relais plutôt que la ligne de trésorerie, car permettant de préfinancer les subventions ou le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sur une durée plus longue (36 mois) que la ligne de trésorerie (moins d'un an).

Nicolas MICHALET présente les trois offres reçues en mairie et le choix du conseil municipal se porte sur celle de la Banque postale, à un taux d'intérêt de 0.32% sur une durée maximum de 36 mois sans indemnité de remboursement anticipé.

3) Modifications du PLU :

Révision allégée avec examen conjoint (E) : parking du Cimetière

Modification simplifiée (F) : Malet et modification d'articles du règlement

Suite à la demande d'examen au cas par cas déposée auprès de la mission régionale d'autorité environnementale pour ces deux procédures et après réponse indiquant que ces procédures ne sont pas soumises à évaluation environnementale, il est dorénavant possible de donner suite à la démarche.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération arrêtant définitivement la procédure E (parking du cimetière).

Par ailleurs, Mme le Maire promulguera prochainement un arrêté prescrivant la procédure F (Malet).

Modification simplifiée (G) : Modifications d'articles en zone A et N

Par courrier en date du 18/05/2018, la préfecture a constaté que la procédure suivie présentait des erreurs quant à l'ordre des démarches engagées et conseille d'abroger la délibération du 15/12/2017 et de retirer l'arrêté du maire du 25/04/2018 pour recommencer entièrement la procédure, à savoir dans un premier temps, un arrêté engageant la procédure de modification simplifiée du PLU.

En conséquence, le conseil municipal décide à l'unanimité d'abroger la délibération du 15/12/2017 afin de suivre les recommandations de la préfecture.

4) Recrutement d'un agent technique

A la suite de l'appel à candidature publié par la CA3B, 16 candidatures ont été reçues par le service RH. Parmi celle-ci, 7 ont été sélectionnées pour un entretien de recrutement. Le jury a reçu 6 candidats le 23/05/2018 et a retenu la candidature de Monsieur Jérémy Blais, domicilié à Mâcon et âgé de 36 ans. Il débutera le 18 juin. Martial Loisy indique que des formations seront sans doute à prévoir, notamment le permis remorque et la conduite du tracteur.

5) Bilan annuel du service de l'assainissement

Martial Loisy présente le bilan annuel 2017 du service d'assainissement réalisé par SOGEDO.

Pour un foyer consommant 120m³ d'eau par an, le coût d'assainissement annuel se monte à 237€, soit 1.98€ par m³. Le service d'assainissement sera assumé par la CA3B à compter du 1^{er} janvier 2019, tandis que la délégation de service public à la SOGEDO court jusqu'à 2022.

Martial Loisy fait ensuite état du rapport du SATESE qui réalise des analyses d'eau en sortie de station d'épuration deux fois par an. Celles-ci sont satisfaisantes, la station de filtres à roseaux fonctionne globalement bien et sa gestion est correcte.

6) Questions et communications diverses

- Jean-Paul Buellet indique que les travaux du Logis Neuf avancent normalement :
 - L'éclairage public fonctionne et les poteaux de feux tricolores ont été mis en place.
 - Il est signalé la difficulté à faire installer le coffret électrique pour les feux, le panneau lumineux et les sanitaires.
 - L'enrobé sera réalisé fin juin.
 - Une réunion est programmée le 22 juin à 8h30 avec le département pour la 2^{ème} tranche de travaux du Logis Neuf.
 - La place multimodale devrait être mise en service mi-juillet.
- Une réunion voirie sera organisée le 26 juin à Attignat par le Conseil départemental.
- Les transports scolaires étant devenus compétence de la CA3B, celle-ci a transmis une note à ce sujet. Un coût de 20€ par enfant transporté pour frais de dossier sera demandé aux familles, y compris pour le transport entre communes du RPI.
- Hervé Colas rend compte du conseil d'école qui s'est tenu récemment : 75 enfants ont pu bénéficier de la classe verte organisée à Buis les Baronnies, le coût par enfant répercuté aux parents s'élève in fine à 156€ compte tenu des différentes aides financières obtenues.
Pour la rentrée 2018 :
 - l'équipe enseignante ne change pas,
 - les horaires ont été revus avec le passage à la semaine de 4 jours,
 - les effectifs seraient en légère baisse avec une prévision à 213 enfants sur le RPI,
 - les entretiens de recrutement pour le SIVOS auront lieu le 12/07.
- La communauté de communes de la Veyle informe le conseil du lancement d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) auquel il a été demandé que la commune soit associée.
- La CA3B informe qu'une étude sur l'approvisionnement local en restauration collective sera menée prochainement et que le restaurant scolaire de Confrançon a été retenu.
- Le SDIS indique que la reconnaissance opérationnelle des poteaux incendie a débuté.
- L'association BEC Bresse Energies Citoyennes informe le conseil qu'une course de voiture électrique s'arrêtera sur la place multimodale de la commune le 22 septembre.
- Yves Arbez donne des informations sur la préparation de la fête patronale : de nombreux manèges seront présents et les réservations pour les repas arrivent petit à petit.
- La CA3B a informé la mairie à propos du PEDT : projet éducatif territorial. Par le passé, il était réalisé à l'échelle de la communauté d'agglomération mais avec le passage à la semaine de 4 jours, il doit maintenant être réalisé à l'échelle de la commune. Hervé Colas se propose de s'atteler à la rédaction de ce PEDT communal.
- Madame le Maire invite les conseillers municipaux à représenter la commune aux manifestations suivantes :
 - Le CD01 organisera l'Ain fête l'été le 24/06.
 - Les premiers états généraux des territoires de l'Ain se dérouleront le 5/07.
 - L'AG du football club aura lieu le dimanche 17 juin.
 - L'AG d'Aintourisme aura lieu le samedi 7 juillet au Parc des Oiseaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.